



REGLEMENT DU TROPHÉE PARENT/ENFANT 2025

Le Trophée « Parent/Enfant » est un circuit sur 9 trous ouvert aux jeunes golfeurs licenciés d'un club affilié au Comité Territorial de Golf Drôme-Ardèche et inscrits à l'École de Golf de ce club et à leurs parents, licenciés ffgolf, tous à jour de leur questionnaire de santé ou certificat médical (obligatoire)

Il se jouera en scramble à 2.

Il comportera 2 étapes :

- EASYGOLF : dimanche 21 septembre 2025
- Golf du Château de BOURNET : dimanche 12 octobre 2025

RAPPEL DES RÈGLES DU SCRAMBLE : Le **scramble** est une **formule du golf** qui se joue en **équipes de 2 joueurs ou plus**. À chaque coup, chacun des joueurs d'une équipe frappe la balle et seule la meilleure balle de l'équipe est conservée pour le coup suivant. Cette meilleure balle sert alors de point de départ pour tous les joueurs de l'équipe.

CUMUL DES INDEX ET DU SCORE : L'index de l'équipe sera calculé suivant la formule suivante : 35% de l'index du joueur 1 + 15 % de l'index du joueur 2 (joueur 1 est le joueur ayant l'index le plus bas, le joueur 2 est l'autre joueur)
Le score sera calculé en stableford net.

UN CLASSEMENT par binôme (l'enfant pouvant avoir un parent différent sur les 2 tours) sur les 2 compétitions (cumul des points en stableford net).

INSTRUMENTS DE MESURE : Tous les instruments de mesure sont interdits (télémètre, montre connectée, application sur portable, etc ...)

COMPOSITION DES ÉQUIPES

Le terme « parent » entend tout adulte du cercle familial.

Il pourra être étendu à un adulte du cercle amical licencié ffgolf (et à jour de son questionnaire de santé ou de son certificat médical) si l'enfant n'a pas de membre de sa famille licencié à la ffgolf.

MODALITÉS PRATIQUES

- Inscriptions :

- Soit directement par les joueurs
- Soit par les pros des Écoles de Golf

avant le mercredi précédant la compétition, par mail à l'adresse suivante : tourkids26@gmail.com.

- Coût : 40 euros par équipe (GF et buffet pour 2 joueurs)

Le club accueillant la compétition facturera directement aux joueurs le coût de la prestation convenue.

- Les terrains devront être disponibles à compter de 10 h.
- La compétition sera suivie d'un buffet salé/sucré à la charge du club organisateur.
- La remise des trophées aura lieu le dimanche 12 octobre 2025 au Golf du Château de Bournet.
- Informations médicales : Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le club hôte doit obligatoirement disposer d'un DAE en état de marche et d'une trousse de premier secours.

- Les départs seront communiqués 2 jours avant la date de l'épreuve.
- La compétition sera paramétrée dans le RMS 9 du comité. Elle sera déléguée au club hôte qui enregistrera les résultats.
- L'inscription d'un jeune à cette épreuve emporte autorisation de ses parents :
 - à le filmer et/ou le photographier, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, leur(s) enfants(s)
 - à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de de leur(s) enfants(s) sur le site internet du comité territorial Drôme-Ardèche et sur le site Facebook du club organisateur de l'épreuve à l'exclusion de toute autre utilisation de l'image dans un but commercial ou publicitaire.

Cette autorisation tacite pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite adressée au comité territorial Drôme-Ardèche.